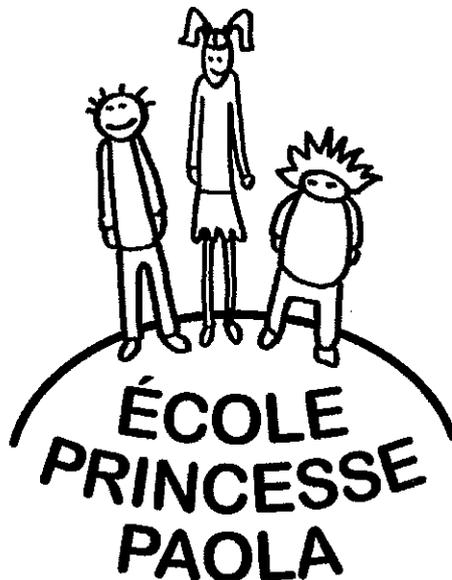


ADMINISTRATION COMMUNALE DE WOLUWE-SAINT-LAMBERT



PROJET D'ETABLISSEMENT



268, Chaussée de Roodebeek – 1200 Bruxelles

Repjuk Christine, Directrice

c.repjuk@woluwe1200.be

ecole.princessepaola@woluwe1200.be

www.ecoleprincessepaola.brussels

Tél. : 02/761 75 20 - 21

Préambule

En sa séance du 17 décembre 2007, le Conseil communal a approuvé les projets d'établissement des écoles fondamentales communales conformément au décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental, de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre.

L'ensemble des projets d'établissement s'articulent sur le projet de réseau et sur le « **projet pédagogique et éducatif communal** ».

Pour rappel, celui-ci est libellé comme suit :

- L'école communale de Woluwe-Saint-Lambert se veut un lieu d'éducation et d'enseignement de **qualité** pour un enfant **citoyen** de sa commune, de son pays, de l'Europe et du monde.
- Pour chaque enfant, l'école communale de Woluwe-Saint-Lambert vise l'**épanouissement de la personnalité**, la **participation à la démocratie** et à la **vie socio-économique**. Elle s'inscrit donc ainsi dans la perspective définie en trois axes par le Conseil de l'Education et de la Formation, perspective reprise par le Décret du 14 mars 1995 relatif à la Promotion de l'Ecole de la Réussite.
- En tant qu'**Ecole de la Réussite – Ecole de Qualité**, l'école communale de Woluwe-Saint-Lambert se pose en « **organisation apprenante** », communauté éducative au sein de laquelle toutes les composantes entament une démarche de valorisation permanente des ressources humaines notamment par le biais de la **formation continuée** et au travers des **classes de dépaysement et de découverte**, moments privilégiés de rencontres avec les populations d'autres régions.
- Attentive à son efficacité sociale, l'école communale de Woluwe-Saint-Lambert met en œuvre une **pédagogie fonctionnelle, participative et appropriative**. Elle veille également à prévenir les déficits d'apprentissage par une **pédagogie proactive** qui envisage les modalités d'évaluation des savoirs, des savoir-être, des savoir-faire et leur perfectionnement continu.

L'école communale de Woluwe-Saint-Lambert adhère à la « Charte de l'Enseignement Officiel » et au contenu du Décret du 31 mars 1994 définissant la **neutralité** de l'enseignement.

Les projets d'établissement participent de l'actualisation des buts et des objectifs découlant de la mission de l'éducation (Décret Mission) en mettant en place un régime et des approches pédagogiques qui visent le développement global de l'enfant.

Le renouvellement de l'école primaire suppose le passage d'une pédagogie centrée sur l'enseignement à une pédagogie centrée sur l'apprentissage.

L'école fondamentale va de la maternelle à la 6^{ème} année primaire.

L'Equipe éducative de l'École Princesse Paola a défini dans son projet d'établissement l'ensemble des choix pédagogiques et des actions concrètes qu'elle entend mettre en œuvre.

A- Pour réaliser les projets éducatif et pédagogique du Pouvoir Organisateur.

B- En référence :

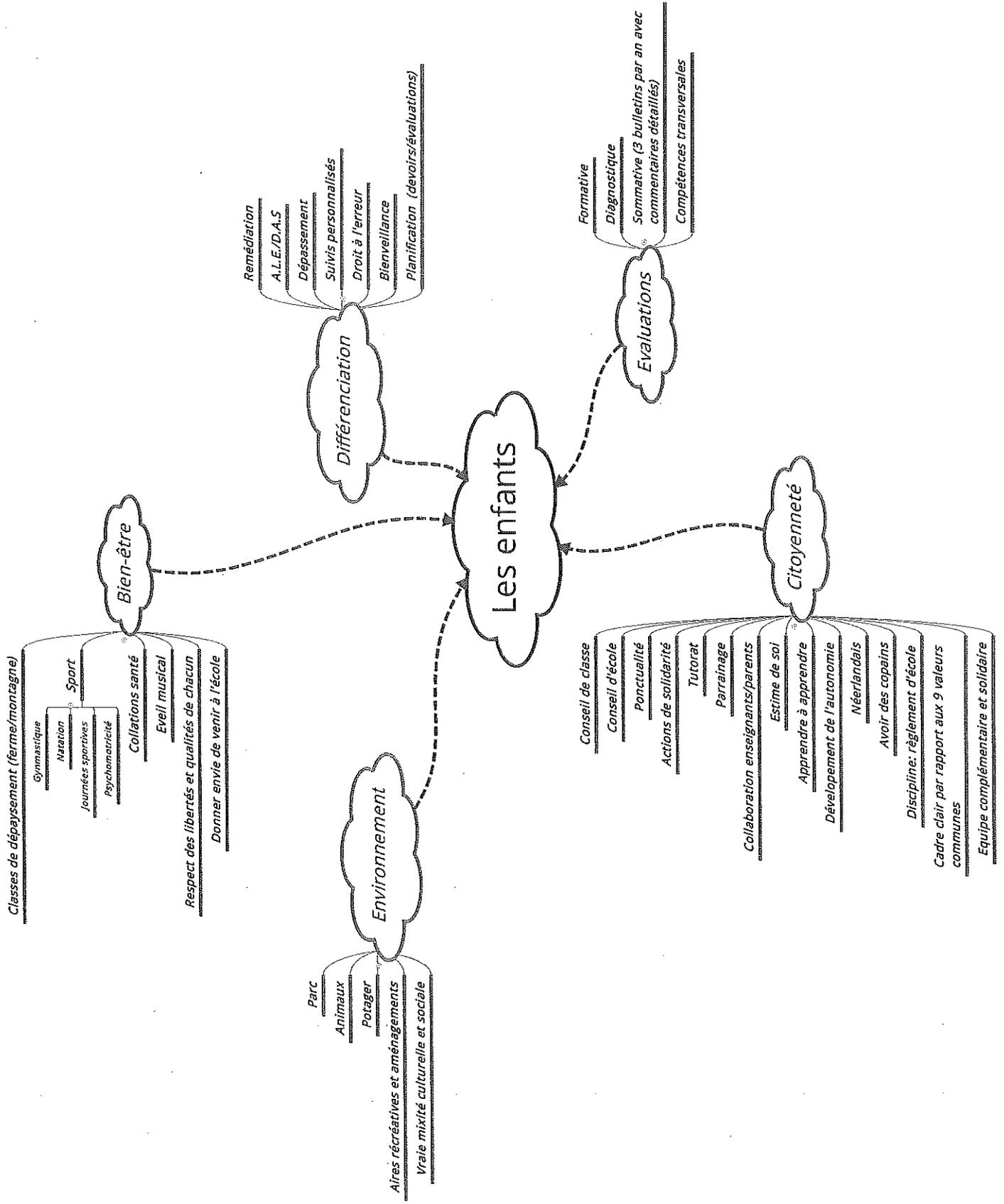
1. Au décret de 1995 visant la promotion d'une « Ecole de la Réussite » par la mise en place, depuis le 1^{er} septembre 2000, d'un dispositif basé sur une organisation en cycles permettant à chaque enfant de parcourir sa scolarité de manière continue et à son rythme, de son entrée à la maternelle à la fin de la sixième année primaire, tout en réalisant sur cette période les apprentissages indispensables, en référence à des socles de compétences, définis après concertation avec les pouvoirs organisateurs et constituant la notion nouvelle de « niveau des études ».

2. Au décret « Missions » de 1997 qui définit clairement le rôle de l'enseignement fondamental et secondaire et dont les objectifs sont définis dans l'article 6 du décret, à savoir :

- A. Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun de ses élèves.
- B. Amener tous les élèves à s'approprier les savoirs et acquérir les compétences qui les rendent aptes à apprendre et à, prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle.
- C. Préparer les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures.
- D. Assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.

L'école fondamentale occupe une place prépondérante dans le développement de l'enfant. Elle doit assurer la base des apprentissages et amener l'enfant à développer des habiletés, des connaissances, des attitudes qui lui permettront d'apprendre toute sa vie durant et d'évoluer avec succès au sein de la société du vingt et unième siècle.

Former des individus qui se prennent en charge dans le respect des autres et de leurs différences : c'est le but que se fixe l'école pour former des citoyens, acteurs d'une société en mouvement.



Classes de dépaysement (ferme/montagne)

- Gymnastique
- Natation
- Sport
- Jeux sportifs
- Psychomotricité
- Collations santé
- Eveil musical
- Respect des libertés et qualités de chacun
- Donner envie de venir à l'école

Environnement

- Parc
- Animaux
- Potager
- Aires récréatives et aménagements
- Vraie mixité culturelle et sociale

Différenciation

- Remédiation
- A.L.E./D.A.S
- Dépassement
- Suivis personnalisés
- Droit à l'erreur
- Bienveillance
- Planification (devoirs/évaluations)

Evaluations

- Formative
- Diagnostique
- Sommative (3 bulletins par an avec commentaires détaillés)
- Compétences transversales

Citoyenneté

- Conseil de classe
- Conseil d'école
- Ponctualité
- Actions de solidarité
- Tutorat
- Parrainage
- Collaboration enseignants/parents
- Estime de soi
- Apprendre à apprendre
- Développement de l'autonomie
- Néerlandais
- Avoir des copains
- Discipline: règlement d'école
- Cadre clair par rapport aux 9 valeurs communes
- Equipe complémentaire et solidaire

Axes pédagogiques

OBJECTIF A ATTEINDRE

**MIS EN ŒUVRE AU COURS DE LA SCOLARITE POUR
LA CREATION DE LA PERSONNALITE ET LA
RECONNAISSANCE DE L'AUTRE**

**Une pédagogie
fonctionnelle prenant
en compte :**

- les besoins
- les intérêts
- la psychologie

de l'enfant

- Connaissance du sens des activités.
- Traiter et utiliser l'erreur lors des apprentissages.
- Organisation ponctuelle de groupes de besoins, de groupes verticaux, d'un cours d'adaptation à la langue
- Remédiation, aide P1-P2
- Soutien pédagogique et régulation adaptée.
- Possibilité de suivre une année complémentaire (voir annexe)
- Gestion personnelle du temps, des travaux individuels et de l'étude.
- Développement du corps et de l'esprit notamment par les activités psychomotriciennes et sportives, culturelles et artistiques, ...
- Participation ponctuelle des cours philosophiques dans les projets communaux et d'école.
- Concertations de l'équipe éducative pour favoriser la continuité et la planification des apprentissages.
- Formation continuée de l'équipe éducative.
- Information à l'éducation affective soutenue par le planning familial dès la 6^e primaire.

EPANOUISSEMENT

FINALITE

Axes pédagogiques

OBJECTIF A ATTEINDRE

Une pédagogie participative pour :

- donner du sens
- organiser la gestion du temps
- donner des critères de réussite individualisée

MOYENS MIS EN ŒUVRE AU COURS DE LA SCOLARITE POUR
RESPONSABILISER

- Conseils de classe et d'école ponctuels.
- Elaboration de règlements d'école et de classe (chartes)
- Evaluation formative permettant à chaque élève de connaître l'évolution de son curriculum et de répondre à ses besoins.
- Auto-évaluation du comportement en référence aux chartes.
- Différenciation progressive et ciblée.
- Prise de connaissance de la planification journalière, hebdomadaire, mensuelle et annuelle par différentes représentations temporelles.

CITOYENNETE

FINALITE

Axes pédagogiques

OBJECTIF A ATTEINDRE

Une pédagogie appropriative :

- Transfert des connaissances (pouvoir utiliser des apprentissages dans d'autres situations)
- Rencontrer des gens et des situations d'autres lieux et d'autres temps

MOYENS MIS EN ŒUVRE AU COURS DE LA SCOLARITE POUR

LA PRISE EN CHARGE ET L'INTEGRATION SOCIALE

- Apprentissages par la manipulation et le jeu.
- Construction, manipulation, utilisation et accessibilité des référentiels.
- Restitution orale des apprentissages afin de vérifier la compréhension.
- Transfert des activités par un dessin ou un écrit.
- Mise en commun pour construire une synthèse.
- Evaluations et régulations.
- Présentations variées des projets de classe, d'équipe par et pour les enfants
- Classes de dépaysement : processus de socialisation, outil pédagogique de continuité (2^e et 3^e : classes vertes ; 6^e : classes de neige), encouragement à l'autonomie (passage progressif de classes à système en externat vers un système en internat)
- Visites thématiques.
- Activités culturelles et sportives. (journées sportives en interne et en externe)
- 100 % de Néerlandais donné par un professeur spécial (3 périodes par semaine en P3 et P4 ; 5 périodes en P5 et P6)
- Néerlandais précocés dès la troisième maternelle : aussi assuré par un maître spécial de néerlandais.

INTEGRATION DANS LA
VIE SOCIO-ECONOMIQUE

FINALITE

L'année complémentaire

Pour certains élèves, un temps plus long que le parcours scolaire normal pourrait s'avérer nécessaire pour acquérir les socles de compétences requis au terme de chacune des 2 premières étapes de l'enseignement fondamental.

Afin de tenir compte des rythmes d'apprentissage propres à chaque enfant, l'école a la possibilité de faire bénéficier un élève d'**une année complémentaire au maximum par étape.**

Cette mesure :

- ne peut toutefois être qu'exceptionnelle ;
- ne peut en aucun cas être confondue avec un redoublement ;
- doit s'accompagner de la constitution d'un dossier pédagogique pour chaque élève concerné.

L'équipe éducative, en accord avec les parents, choisit le moment le plus opportun pour décider d'y recourir, en fonction de la situation particulière de l'enfant. La mise en place de l'année complémentaire ne doit donc pas nécessairement se situer en fin d'étape.

L'élève bénéficiant d'une année complémentaire ne doit dès lors pas faire l'objet d'un registre particulier; il est inscrit dans le registre de la classe où il suit le plus d'activités. Durant cette année complémentaire, il disposera d'objectifs particuliers établis par l'équipe éducative.

Les structures de l'enseignement fondamental

Enseignement fondamental = enseignement maternel (M) + enseignement primaire (P)

1 ^{re} étape	1 ^{er} cycle	2 1/2 ans - 3 ans	1 M	Enseignement non obligatoire
		4 ans	2 M	
	2 ^e cycle	5 ans	3 M	
		6 ans	1 P	
		7 ans	2 P	

2 ^e étape	1 ^{er} cycle	8 ans	3 P
		9 ans	4 P
	2 ^e cycle	10 ans	5 P
		11 ans	6 P

Année complémentaire